

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Le dix huit octobre deux mil vingt et un à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Philippe VINCENT.

Etaient présents : Philippe PECKRE, Sylvie STIENNE, Corine VAUCLIN, Nathalie LEVIGNEUX, Gérard DANET, Viviane LEMOINE, Céline MOUCHARD, Nicolas ADAM, Elodie ROSE, Clément BOUICHOU, Fabien SENEAL, Jean – pierre FLAGUAIS

Etait absente : Anabelle LEGRAS

Secrétaire de séance : Elodie ROSE

### PRESENTATION DU SCHEMA D'INCENDIE DE LA COMMUNE (DECI)

M Clabaut du SIDESA présente son étude pour la mise en place du schéma d'incendie de la commune, à savoir : l'état de l'existant, l'évaluation des risques déterminée en fonction de l'emplacement des poteaux incendie, leur puissance, les besoins en eau, ainsi que les emplacements à protéger en fonction de la densité de l'habitat, des entreprises et des exploitations agricoles. La priorité des travaux à réaliser est établie en fonction de ces risques. Les préconisations pour améliorer la DECI. En résumé 19 protections sont à mettre en place sur la commune, 5 Poteaux incendie et 14 protections avec point d'eau artificiel (PEA). Des conventions pourront être signées avec les propriétaires qui disposent déjà de réserves d'eau artificielles.

### DELIBERATION POUR LA DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT APRES DEMISSION D'UN ADJOINT, DETERMINATION DU RANG DU NOUVEL ADJOINT AU MAIRE ET ELECTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de M Stéphane GONDARD, 3<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 16 octobre 2021 par Monsieur le Préfet de Seine Maritime,

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui – ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la vacance du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant, il est proposé de porter à quatre, le nombre d'adjoints,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui – ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

\* décide que l'adjoint à désigner occupera, le dernier rang après l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le poste du 4<sup>ème</sup> adjoint.

\* décide que l'adjoint situé après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau, remonte d'un rang, soit au 3ème.

Considérant la charge de travail, et l'importance des délégations, Monsieur le Maire propose de désigner un conseiller municipal Délégué.

Vote : 13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

\* procède à la désignation du 4<sup>ème</sup> adjoint au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Clément BOUICHOU

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

M. Clément BOUICHOU ayant obtenu 12 voix, est désigné en qualité de quatrième adjoint.

## DELEGATIONS

### *// DU QUATRIEME ADJOINT*

- \* Enfance jeunesse,
- \* Vie associative
- \* Communication
- \* Commission des finances
- \* Commission urbanisme
- \* Commission vie économique
- \* Commission cadre de vie

### *// DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE*

- \* Suivi de contrôle des bâtiments communaux, matériel et sécurité
- \* Suivi de la gestion des locaux
- \* Soutien auprès du 2<sup>ème</sup> adjoint pour la création du SAGE

## MARQUAGE AU SOL SUR LE PARKING DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente le devis pour le marquage au sol sur le parking de la mairie d'un montant total de 1 430. 40 €, comprenant le marquage des places de stationnement, la pose d'un panneau STOP à la sortie du parking avec une création de bande stop en résine.

Considérant que le stop à la sortie du parking n'est pas obligatoire, le conseil municipal décide de ne pas faire réaliser la bande stop et la pose du panneau. Le devis est ainsi ramené à 608 € H.T. et souhaiterait que le marquage du parking place du petit Marché, soit rénové. Un autre devis sera demandé à l'entreprise Signalfast.

## CENTRE DE LOISIRS DE NOVEMBRE 2021

### Dates d'ouverture

Du Mardi 2 au Vendredi 5 novembre 2021

### Capacité d'accueil

Pour la session de novembre 2021, la capacité maximum d'accueil sera de : 30 enfants.

### Rémunération et conditions

La rémunération proposée au personnel sera prévue comme suit :

**Pour le Directeur** : la rémunération consiste en une indemnité forfaitaire brute de 660 € pour 4 jours (intégrant une indemnité de congés payés égale à un dixième de son salaire brut) pour la durée du centre de loisirs (une journée de préparation et de gestion administrative pour la session de Novembre (32 € la journée).

De plus, il est prévu une indemnité de réunion préparation de 32 € pour une journée.

**Pour les animateurs diplômés** : le montant de l'indemnité brute sera de 282.84 € pour 4 jours et 32 € brute la journée pour la réunion de préparation.

**Pour les animateurs stagiaires** : le montant de l'indemnité brute sera de 212.12 € pour 4 jours et 32 € brute la journée pour la réunion de préparation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Autorise l'ouverture du CLSH aux conditions énoncées ci – dessus.

Autorise le recrutement d'un directeur et des animateurs, aux conditions énoncées ci-dessus, à l'unanimité.

## CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Brouquier, Présidente de l'Ecole du Chat a proposé à la mairie de réaliser une campagne de stérilisation pour les chats errants. Sylvie STIENNE Viviane LEMOINE proposent de se charger du dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

**Elargissement de la rue Gobelaine** : Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les propriétaires du terrain longeant la rue Gobelaine, en vue d'acheter une bande d'un mètre environ, pour permettre l'élargissement de la rue. Après négociation, le prix s'élève à 10 € le ml.

**Agenda** : prévoir une réunion de la Commission des loisirs pour l'organisation du Téléthon le mardi 9/11 à 18 h 30

**Le 11/11** : dépôt de gerbe au monument, messe et repas des Anciens Combattants.

**Fête de Noël** : le 17/12 avec la participation du Géant – Marché de Noël

**Les vœux du Maire** : le 15/01 à 17 h 00.